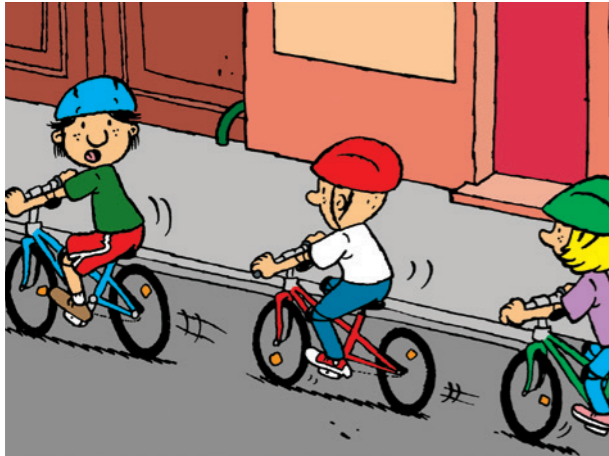
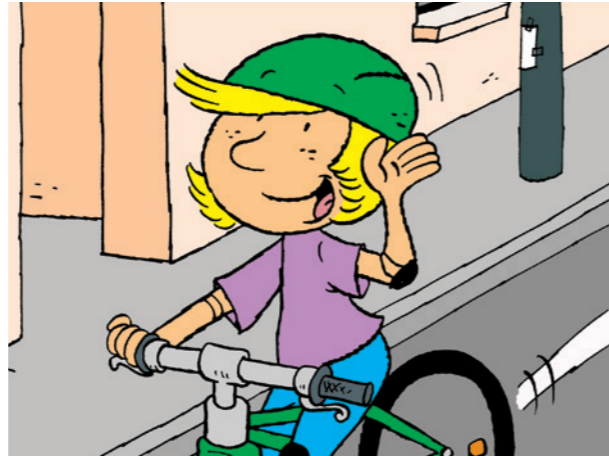


L'histoire

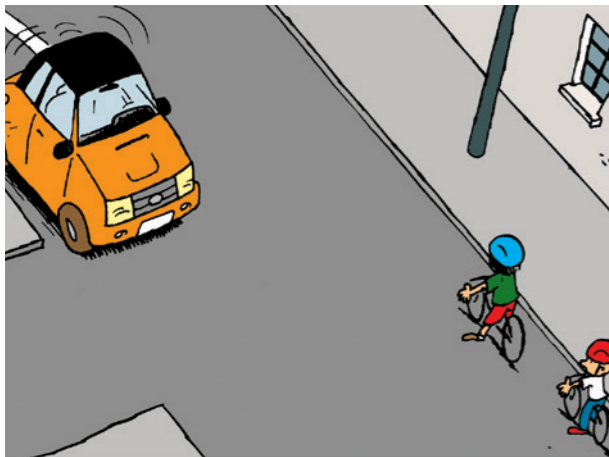
Le petit groupe continue sa progression tranquillement.



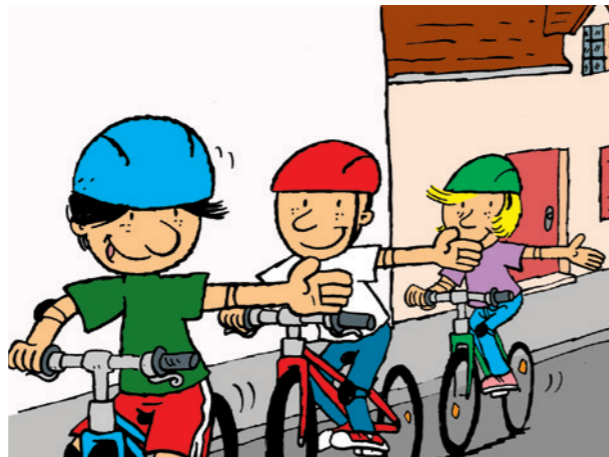
Benoît se retourne et avertit ses cadets : « Attention, on va bientôt tourner à gauche... »



« Je sais !... », interrompt Mathilde, en ajoutant, très fière : « ... Il faut tendre le bras pour montrer qu'on change de direction ! »



« Très juste, petite sœur ! Mais d'abord, on s'arrête et on laisse passer la voiture en face. »



« La voie est libre, on peut y aller ! », annonce Antoine, imitant du bras ses cousins.



Quand tu tourneras, le bras tu tendras.

Ce que dit le code...



- ◆ Un cycliste doit rouler sur la piste cyclable, si elle existe, sinon sur le bord droit de la chaussée.
- ◆ Un cycliste de moins de 8 ans a le droit de circuler sur le trottoir.
- ◆ Avant de tourner à droite ou à gauche, il faut serrer le bord droit de la chaussée.
- ◆ Il est interdit de remonter une file par la droite.
- ◆ Il est interdit de se faire remorquer par un véhicule.
- ◆ Quand on longe des voitures garées, il faut rester à droite de sa voie sans raser les voitures stationnées.
- ◆ Dans une rue piétonne, pour dépasser les piétons, il faut ralentir et doubler prudemment.



◆ Pour avertir les autres usagers qu'on souhaite tourner à gauche, on tend le bras gauche vers la gauche.



◆ Pour avertir les autres usagers qu'on souhaite tourner à droite, on tend le bras droit vers la droite.

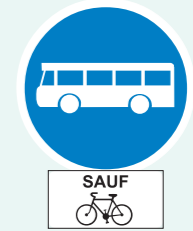
La signalisation autorisant les cycles



Ce panneau interdit aux véhicules de tourner à droite, sauf les cycles.



Ce panneau interdit aux véhicules d'emprunter la voie, sauf les cycles.



Ce panneau réserve la voie aux bus, en autorisant les cycles à y circuler.